de la criminalité, sont effrayés du nombre croissant des enfants criminels.

Ainsi, d'après les statistiques de Pouillé, philosophe matérialiste, de 1830 à 1893, on a vu le nombre des enfants coupables s'accroître d'un quart, tandis que celui des adultes ne s'accroissait que d'un neuvième pendant le même temps ; aujourd'hui, la criminalité précoce dépasse du double la criminalité des adultes.

Cette proportion est d'autant plus effrayante que les mineurs de sept à seize ans ne représentent pas tout à fait sept millions, tandis que les adultes en représentent vingt.

Enfin, les suicides d'adolescents ont quintuplé depuis 1830 : les enfants qui se tuent, extrêmement rares à cette époque, ne se comptent plus aujourd'hui.

Mais, quelles sont donc les causes de cette augmentation de la criminalité des jeunes ? Il y en a trois principales :

La première se trouve dans la famille. En effet, les parents négligent de plus en plus la surveillance de leurs enfants : ceux-ci sont trop souvent laissés à leurs propres inclinations. D'autre part, on ne s'observe plus assez devant l'enfance et le bon exemple est trop souvent banni du foyer.

Une deuxième cause de cette augmentation des jeunes criminels, c'est l'école.

« Ouvrir une école, disait Victor Hugo, c'est fermer une prison. » Aujourd'hui, on pourrait presque dire le contraire.

Ce n'est pas l'instruction qui est responsable, mais bien les lacunes de l'instruction.

Prenons, par exemple, des écoles où l'instruction est complète. A Paris, sur cent enfants poursuivis, deux à peine sortent des écoles congréganistes.

Et à la petite-Roquette, sur 100 détenus, l'école congréganiste en fournit 11 et l'école laïque 87.

Examinons maintenant ce qui se passe en Angleterre.

Dans cet Etat, chaque culte possède son école, soit public, soit privé, où sont enseignées des notions de religion.

Il n'existe pas d'école neutre dans le sens qu'on attache à ce mot, et les subsides de l'Etat vont aussi bien à l'école privée qu'à l'école publique, à quelque religion qu'elle appartienne.

Aussi, les jeunes condamnés étaient :

En 1856, de 14,000 ; en 1866, de 10,000 ; en 1876, de 7000 ; en 1881, de 6000 et aujourd'hui 5,000 seulement.

La progression est donc descendante.

La troisième cause de la proportion croissante de la criminalité des jeunes, c'est la presse et le livre.

Un 2e qui nombre de criminels ont déclaré qu'ils devaient à ces ouvrages, avec l'idée de leur crime, les procédés de l'exécution.

Nous autres, moralistes et chrétiens, dit en terminant l'orateur, nous devons jeter aux familles un pressant appel afin qu'elles entourent leurs rejetons d'une surveillance constante et qu'elles écartent de leurs yeux tout mauvais exemple.

On comprendra à ce sujet, la grande utilité du patronage, où l'enfance trouve, avec des amusements de son âge, des exemples salutaires.

La bibliothèque populaire dont certaines paroisses se sont enrichies ne peut qu'exciter dans l'esprit de l'enfant l'amour du bien et du beau.

Après l'éloquent discours de M. Eugène Duthoit, fréquemment entrecoupé par les applaudissements de la salle, la séance se continue par de nombreuses chansonnettes dont l'énumération serait trop longue ; *La Rossignolette* chantée par M. Oscar Desplanes, a surtout obtenu un véritable succès.

La soirée s'est terminée par un grand drame en trois actes : *L'Expiation*. Les acteurs possédaient parfaitement leur rôle et nous devons une mention spéciale à MM. F. et A. Talpart, Duquesnois, Jack, qui ont fait preuve d'un talent véritable dans l'interprétation de leur rôle.

— *Une réunion des anciens militaires médaillés* a eu lieu, dimanche matin, à 11 heures 1/2, chez M. Rabot, place Saint-Martin. La société compte déjà une trentaine de membres.

Au début, M. Jules Quesnoit improvise une courte et chaleureuse allocution, toute vibrante de patriotisme : « Si la France avait encore besoin de ses enfants, dit-il, ce qu'à Dieu ne plaise, les anciens militaires médaillés seraient les premiers à répondre à son appel. »

La société vote ensuite la constitution de son bureau : Président, M. H. Lechrist ; vice-président, M. Bruneau ; trésorier, M. Wallons ; secrétaire, M. J. Quesnoit ; commissaires, MM. Balbone et Hourcq.

La demande d'autorisation sera faite prochainement à M. le préfet du Nord.

On trouve à la véritable huile d'œillette du pays Chez Bouchez Wartel, 73, rue de l'Espérance. 17600

Nous rappelons à nos lecteurs que nous tenons à leur disposition les **Propos de Rosalie**, formant un volume de 300 pages, marqué trois francs, au prix de 1,75 à la librairie du *Journal de Roubaix*. 18313

ENRHUMÉS !

Prenez le sirop pectoral DELANNOYE. Il guérit rapidement **rhumes, catarrhes, bronchite, grippe, influenza**, etc., et il est employé très efficacement contre les **accès d'asthme**. — Le flacon : 1 fr. 40, rue d'Inkermann, 51, Roubaix.

CUFS FRAIS, 15, Rue du Bois.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 francs le cent.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

LA PUBLICITÉ

Vous êtes fabricant ou commerçant ? Vous êtes courtier ou représentant de maisons sérieuses ? Vous fabriquez ou vous vendez de bons et beaux articles à des prix avantageux ?

Comment voulez-vous que le public le sache si vous ne le lui dites pas ? Et quel moyen plus sûr de le lui dire, que de le répéter fréquemment dans un journal lu par tous ?

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART

FABRICATION SUPÉRIEURE

MOREL-GOYEZ, tapissier décorateur,

LILLE, 19 et 27, Rue Royale, 19 et 27, LILLE

TOURCOING

Une innovation : Le Vélodrome de Tourcoing.

Ainsi que nos lecteurs auront pu le constater par les entrefilets que nous avons publiés, les amateurs de vélocipédie — et ils sont légion ici — auront désormais leur Vélodrome, et nous avons pu constater par nous-même que l'installation ne laissera rien à désirer.

C'est sur un vaste terrain dépendant du Pré Catelan, 175, rue de Gand, qu'a été tracée une vaste piste de 200 mètres avec virages ménagés suivant les règles. D'un côté un terrain un peu en pente permettra à trois ou quatre mille spectateurs de la plaine de suivre facilement les péripéties de la lutte ; de l'autre se dresse une belle tribune capable de contenir deux mille personnes. Derrière les tribunes se trouve le quartier des coureurs avec sa douzaine de cabines et sa salle d'hydrothérapie. Au centre de la piste, la tribune du jury et celle de la presse. Des buvettes seront aménagées sur différents points du Vélodrome.

Les travaux sont très avancés ; ainsi nous savons que la piste pourra être mise à partir de mardi à la disposition des coureurs, et dans quinze jours tout sera prêt pour la grande fête d'inauguration.

Voilà une attraction qui ne manquera pas de donner de l'animation au quartier de la rue de Gand en été, et, sur ce point comme sur beaucoup d'autres, Tourcoing n'aura plus rien à envier à ses voisins.

Mise en liberté provisoire. — M. Pierre Charbonnel, cabaretier rue des Ursulines, nous écrit pour nous annoncer sa mise en liberté provisoire ainsi que celle de son fils Jean et de son locataire, M. Pierre Dhaze, dont nous avions annoncé l'arrestation, dont acte.

Roncq. — *Menaces de mort proférées par un braconnier contre un garde-chasse.* — Un homme de trente-huit ans, Joseph Vercamps, connu pour se livrer au braconnage, parcourait dimanche matin les estaminets de la commune, proférant des menaces de mort contre M. Pierre Lecroart, garde-chasse de M. Leurent.

Il sortait un long couteau dont il disait vouloir faire usage.

M. Lecroart fut averti et déposa une plainte entre les mains de M. le commissaire de police, qui fit procéder à l'arrestation de Vercamps.

Ajoutons que ce dernier a déjà été condamné maintes fois pour délit de braconnage.

Une attaque nocturne. — Un ouvrier de cette commune travaillant chez MM. Tiberghien, M. J.-B. [illegible] cabaretier « Au gamin de Paris » au hameau [illegible] Pour, revenant de son travail samedi soir vers [illegible] quand, arrivé au « Pied de bœuf », il fut assailli par deux hommes qui le terrassèrent, le criblèrent de coups et lui enlevèrent son porte-monnaie qui heureusement ne contenait qu'une somme insignifiante.

Il nous revient qu'un ouvrier de M. Vandenbulcke aurait été également attaqué par les deux mêmes individus et qu'une somme de 35 francs lui aurait été ainsi soustraite.

L'arrestation d'un homme demeurant au Pile le bruit a été opérée dans la journée de dimanche par l'agent Dumortier de Tourcoing et par le brigadier de police de Roncq.

Marcq-en-Barœul. — *Une tentative de vol avec violence.* — Nous avons relaté, dans notre numéro d'hier, une scène qui s'est produite chez Mme Sourmaille, 17, rue de Menin.

Le revolver, qui avait été jeté dans les fourrés environnants, a été retrouvé samedi soir. Ainsi que l'avait dit Mme Houillet, l'arme n'était pas chargée.

D'après les dires de bon nombre de personnes, Mme Houillet aurait reçu une lettre anonyme qui lui révélait une indélicatesse de Mme Sourmaille.

LILLE

La Mi-Carême à Lille. — A Lille, il y a eu plusieurs chars socialistes. La société qui occupait l'un d'eux, l'*Avenir prolétarien*, a été huée, Grande Place et rue Faidherbe.

Au chant de l'*Internationale*, il a été répondu par les cris de : Vive la République ! A bas la sociale !

LE MICROBE DE LA CALVITIE

La calvitie est plus vieille qu'Hérode. Cette désagréable infirmité était connue, en effet, dans la plus haute antiquité. L'histoire nous a transmis le nom de quelques chauves célèbres, comme le géomètre Archimède et le glorieux Scipion, dit l'Africain, le vainqueur d'Annibal... pour ne citer que ceux-là. Nous savons que la grande science d'Hippocrate fut impuissante à enrayer la chute complète de ses cheveux. Nous savons aussi que les Egyptiens connaissaient l'usage de la perruque, puisqu'on a retrouvé, dit-on, plusieurs de ces objets dans les ruines de Thèbes.

De tout temps, la calvitie exerça ses ravages sur les crânes humains, n'épargnant personne, s'attaquant aussi bien aux souverains qu'aux plus humbles de leurs sujets. Un roi de France lui dut son surnom : Charles le Chauve, celui auquel le poète Ernest Vaughan consacra cet amusant quatrain dans les *Jouvenceles de frère Jean* :

Sous ce roi qui n'eut pas de chance
Les Normands qu'il payait dévastèrent la France,
Et, dans son désespoir affreux,
Il ne put même pas s'arracher les cheveux.

La thérapeutique était désarmée devant cette maladie mystérieuse du cuir chevelu, qui prêtait à tant de railleries et d'épigrammes. Seuls, les charlatans promettaient de la guérir. Ils vendaient pour cela des drogues dont la seule action consistait, en général, à faire tomber les derniers cheveux de ceux qui avaient la naïveté de les employer.

On a attribué à la calvitie des causes multiples. Un statisticien anglais ne prétendait-il pas établir que la musique exerçait une influence prépondérante sur la croissance ou la perte des cheveux, suivant que les instruments dont se servaient les musiciens étaient à cordes, à vent ou en cuivre ? Les fantaisies les plus extraordinaires ont été lancées dans cet ordre d'idées. Il appartenait à la science moderne de résoudre le problème qui préoccupa pendant des siècles la foule des chercheurs. Comme jadis le chauve Archimède, elle peut s'écrier : « Eurêka ! eurêka ! » Le microbe de la calvitie vient d'être découvert, en effet, par le docteur Sabouraud, chef du laboratoire de la Faculté à l'hôpital Saint-Louis, à Paris. M. Sabouraud vient de communiquer à la Société de dermatologie le résultat de ses observations et de ses patientes recherches.

M. Sabouraud déclare que la calvitie est un phénomène consécutif à la *séborrhée grasse*, c'est-à-dire à la surabondance du liquide sécrété par les glandes sébacées de la peau, de même, du reste, que la pelade. Il suffit, dit-il, de racler la peau avec une curette ou une simple lame de verre pour s'en convaincre. Ayant obtenu de la sorte une exsudation huileuse facile à écraser, si l'on en dissout les graisses par un lavage à l'éther et si on colore ensuite ce que reste sur la plaque au violet gentiane ; si on décolore enfin par la solution iodo-ioduirée de Gram, ces préparations montreront des myriades d'une espèce microbienne unique, qui est un très fin bacille, dont les formes sigmoïdes peuvent atteindre à la longueur des bacilles tuberculeux ».

M. Sabouraud a inoculé le microbe de la séborrhée grasse à un mouton « traité » à l'institut Pasteur, ainsi qu'à un lapin dont il a fait constater le curieux état adipéïque à ses auditeurs de la Société de dermatologie.

Le médecin de l'hôpital Saint-Louis démontre que la localisation des colonies bacillaires dans la peau est extrêmement spéciale et partout identique ; que la forme du microbe varie suivant son âge et son siège ; que sur le cuir chevelu il est plus petit que sur le corps ou sur le visage, mais que sa structure reste partout la même.

Trois ou quatre agents thérapeutiques étant aptes à combattre la séborrhée grasse, on peut considérer comme prochaine l'époque où il n'y aura plus d'autres chauves que ceux qui le sont actuellement.

Plus de chauves ! Mais alors, que va devenir l'idée des crânes-affiches ?

HENRI PETITJEAN.

TRIBUNAUX

Conseil de guerre séant à Lille. — *Séance du 27 mars.* — Président : M. le colonel Ferré, du 19e chasseurs. — Ministère public : M. Albert, lieutenant, substitut.

Pierre Glacis, caporal au 110e d'infanterie. — Abandon de poste étant chef de poste. — Six mois de prison. — Défenseur : Me Valendueq.

— Cyrille-Arnould Quenlin, jeune soldat de la classe 1895, du recrutement d'Arras. — Insoumission. — Acquitté. — Défenseur : Me Valendueq.

— Alfred Destante, soldat au 127e d'infanterie. — Désertion à l'intérieur en temps de paix. — Acquitté. — Défenseur : Me Valendueq.

— Eloi-Joseph Défosses, soldat au 1er d'infanterie. Désertion à l'intérieur en temps de paix. — Deux ans de prison. — Défenseur : Me Sauterne.

— Hubert Favreulle, soldat territorial de la classe 1877, du recrutement de Cambrai. — Insoumission. — Un mois de prison. — Défenseur : Me Sauterne.

— François Lermould, soldat de 2e classe au 3e d'infanterie. — Vol d'objets au préjudice d'un militaire. — Un an de prison. — Défenseur : Me Gervais.

— Victor Sybille, soldat de 2e classe au 1er d'infanterie. — Outrages envers deux supérieurs à l'occasion du service. — Coup aux travaux publics. — Défenseur : Me Gervais.

— Georges Alfred William Merckel, 2e sapeur-mineur au 3e génie. — 1° Outrages à un agent de la force publique, un mois de prison ; 2° Bruit, tapage injurieux et nocturne, cinq jours de prison ; 3° Ivresse manifeste et publique, un mois de prison en remplacement de cinq francs d'amende. — Défenseur : Me Mc'Tian de Mailes.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent pas la responsabilité de la rédaction.

La course de Paris-Roubaix

Roubaix, le 27 mars 1897.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

En choisissant le jour de Pâques, la grande fête chrétienne, pour la course vélocipédique de Paris-Roubaix, les organisateurs ne me paraissent pas avoir été bien inspirés.

L'heure du départ sera-t-elle au moins fixée de manière à permettre aux coureurs qui le désireraient d'assister à la messe. Il serait très facile de leur assurer cette messe dans une église voisine du point de départ.

A bon entendeur, salut !

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes remerciements et mes salutations sincères. *Un intéressé.*

Concerts et Spectacles

La représentation de « Les deux Gosses » à l'Hippodrome. — La tournée Albert Chartier a donné dimanche soir, à l'Hippodrome, une première représentation des *Deux Gosses*, la pièce de M. Pierre Decourcelle.

Cette représentation a obtenu sur notre scène le succès qu'elle rencontre partout.

Nous ne reviendrons pas sur le sujet du drame tiré du roman bien connu. Disons seulement que l'interprétation a été excellente et que le nombreux public qui s'était rendu à l'Hippodrome n'a pas ménagé ses applaudissements aux acteurs.

Les deux gosses, Claudinet et Fanfan, ont eu naturellement les honneurs de la soirée et vraiment Mmes Caudy et Chaiten méritent bien leur réputation d'artistes consommées.

M. Chartier a rendu avec un réalisme effrayant le rôle du sinistre La Limace.

M. Mendasti est un comédien de valeur qui a su composer admirablement le rôle de Kerlor.

Mmes Vallia et Ricquier ont, chacune dans un genre différent, su conquérir de suite les sympathies de la salle.

Nous ne pouvons, à notre grand regret, citer d'autres noms [illegible] juste [illegible] autour des [illegible] principaux.

NORD

Naufrage. — Trois-mâts dunkerquois. — Sur [illegible] trois-mâts goélette dunkerquois *Sancta-Maria*, ex-brick *Arche-d'Alliance*, capitaine Langhetée, armateur M. Bonne, a fait naufrage vendredi matin à la pointe de Penmarch.

[illegible] hommes qui formaient l'équipage de ce navire ont été sauvés par le canot de sauvetage de Saint-Guénolé et ont été dirigés sur Brest, d'où ils seront expédiés pour Dunkerque.

Le *Sancta-Maria* avait quitté Dunkerque le 9 mars. Il était entré en relâche le 14 dudit à Torbay, qu'il avait quitté le 19, continuant sa route sur les sables d'Olonne.

Un violent incendie à Wambrechies. — Deux fermes incendiées. — Dimanche, vers une heure et demie du matin, une immense lueur s'aperçevait dans la direction de Saint-André.

Un de nos collaborateurs s'est rendu aussitôt dans la direction indiquée et, arrivé à St-André, il apprit qu'une ferme importante était en feu à Wambrechies au hameau du Vert-Galant, ferme appartenant à M. Etienne Cloisne, fermier audit endroit.

Ce sont les soldats du fort du Vert-Galant qui aperçurent les premiers l'incendie, et s'empressèrent de donner l'alarme assez à temps pour que la famille Coisne put se sauver.

Avec l'aide de quelques voisins et des militaires du 43e attaché au fort, les deux chevaux, une dizaine de vaches, quelques porcs purent être sauvés. Il n'en est pas de même de trois génisses qui restèrent dans leurs écuries sans qu'on pût les en faire sortir.

Le feu qu'on attribue à la malveillance, avait pris naissance à la grange, du côté ouest. En un instant toute la ferme, avec le corps de logis et ses dépendances, était en flammes. Il fut absolument impossible de rien sauver.

La pompe de Wambrechies est arrivée vers 2 h. 1/2 du matin, mais n'a pu que donner des moyens fort peu efficaces, car déjà presque toute la ferme, heureusement située au milieu d'une prairie, était consumée.

Comme nous le disons plus haut, on croit que cet incendie est dû à la malveillance, car toute la famille Coisne étant couchée vers neuf heures et demie, ainsi que les domestiques et rien d'anormal avait été alors remarqué.

D'un autre côté on n'était pas entré dans la grange, où le feu a été premièrement remarqué, dans l'après-midi.

Les pertes totales sont évaluées à une vingtaine de mille francs.

Cysoing. — *Une importante arrestation.* — D'après un mandat d'arrêt délivré par M. Vitry, juge d'instruction, la gendarmerie de Cysoing a procédé, samedi, à l'arrestation d'un jeune homme, Antoine Marquet, âgé de 17 ans.

Cet individu, qui sortait de prison il n'y a pas très longtemps, est soupçonné d'être l'auteur des nombreux vols commis depuis quelque temps à Cysoing.

Après avoir été conduit à la caserne de gendarmerie, il a été transféré à Lille, vers dix heures.

PAS-DE-CALAIS

Une grave affaire à Pont à Vendin. — Vendredi soir, une dame Catherine Mortreux, âgée de 65 ans, serait morte des suites d'un coup reçu à la tête. Son fils, Pierre Mortreux, âgé de 37 ans, ouvrier des mines de Drocourt. Une enquête est ouverte.

Dimanche 28 mars et jours suivants les Confections riches seront exposées aux **Galeries Lilloises**, 45, 47, 49, rue Nationale, Lille.

La Maison est **exclusivement Française.**

— *Preuves offertes à quiconque en doute.*

11046—42343

BELGIQUE

Bruxelles. — *Une réunion du Conseil supérieur du travail.* — Le Conseil supérieur du travail se réunira le 6 avril, pour discuter l'importante question de la réparation des accidents du travail.

Rappelons que le Conseil avait décidé, l'année dernière, de suspendre le vote définitif sur ses propositions relatives au contrat de travail, estimant que la réparation des accidents était inséparable d'une législation complète dans ce domaine.

La commission spéciale à laquelle le Conseil avait confié le soin de préparer le travail sur cette question vient de terminer son rapport.

Après de laborieuses discussions, la grande majorité de la commission s'est prononcée à une formule proposée par M. Moriseeaux, et consacrant le principe de l'obligation de l'assurance tout en laissant une grande liberté dans le choix de l'assureur. Dans le système adopté par la commission, cette liberté n'est subordonnée qu'aux garanties indispensables, au patron quelle laisse à l'ouvrier, pour que l'assurance soit certaine et équitable.

Bruxelles — *L'odyssée d'un déserteur français.* — Un soldat, ordonnance d'un officier, en garnison dans le nord de la France, avait passé la frontière il y a une dizaine de jours en compagnie de la femme de cet officier et le couple était venu s'installer à Bruxelles, dans un hôtel voisin de la gare du Midi.

Tous les deux menaient la vie à grandes guides avec l'argent que Mme X... avait enlevé à son mari en même temps que des bijoux, de l'argenterie et les principaux costumes bourgeois de celui-ci dont l'ordonnance se vêtissait.

Mme X... ne tarda pas à se repentir de son escapade et d'abandonner sans doute, elle écrivit au mari, mari, implorant son pardon. Ce dernier prit le train pour Bruxelles et débarqua jeudi, à onze heures du matin, à la gare du Midi.

Il se rendit à l'hôtel, accompagné d'un inspecteur de police, où il trouva son ordonnance et sa femme.

Celle-ci se jeta au cou de son mari en implorant son pardon, qui après quelques reproches lui fut accordé.

Après s'être assuré que les bijoux et l'argenterie étaient intacts M. et Mme reprirent le train pour la France, laissant le soldat déserteur à l'hôtel, ne possédant pour toute richesse et pour tout vêtement qu'une chemise, une paire de bottines et un vieux chapeau.

Cette singulière affaire a fait un beaucoup de bruit jeudi après-midi dans la capitale.

On dément de source officieuse l'information selon laquelle le roi se serait occupé, lors de son récent voyage en Angleterre, de la création d'une ligne entre Glasgow et le Congo.

Une proposition de loi rendant la loi sur la condamnation conditionnelle applicable aux tribunaux militaires, a été déposée à la Chambre par M. Destrée, socialiste. Les sections de la Chambre viennent d'approuver unanimement cette proposition.

Une proposition ayant le même but a été déposée au Sénat par M. Le Jeune, ancien ministre de la justice, à l'initiative duquel est due la loi sur la condamnation conditionnelle.

La contrainte par corps et les procès de presse. — M. Begerem, ministre de la justice, a déposé un projet de loi déclarant la contrainte par corps applicable en matière de presse, même aux femmes, aux enfants et aux vieillards.

Le dépôt de ce projet fut le prétexte pour les scandaleux et lâches subterfuges auxquels le *Journal* recourt pour échapper aux conséquences des nombreux délits de presse qu'il commet, notamment en calomniant à bouche que veux-tu ses adversaires et les citant devant leur vie privée. Il se donne comme éditeur une femme, sur laquelle les condamnations à des dommages-intérêts restent sans effet, la contrainte par corps ne lui étant pas applicable.

La section centrale de la Chambre a eu à délibérer aujourd'hui sur le projet de M. Begerem. M. Beernaert et plusieurs autres membres ont trouvé inconvenient à l'application de la contrainte par corps aux femmes, enfants et vieillards. Ils ont exprimé l'avis qu'il vaudrait mieux atteindre le but que vise le projet par une loi défendant aux journaux de prendre une femme comme éditeur.

Les discordes socialistes. — Nous avons parlé déjà des mésaventures arrivées aux socialistes.

Par suite de la défection de l'un d'eux, la majorité au conseil communal s'est changée en minorité.

Le collège échevinal ne parvient pas à sortir du gachis financier ; et il a fallu lui envoyer un commissaire spécial.

Aujourd'hui ou les échevins est obligé, comme un simple « tyran » bourgeois, de se faire garder nuit et jour par la police pour échapper au danger que lui crée le ressentiment d'un de ses amis politiques, qu'il a privé de son emploi d'agent de la voirie. Celui-ci a été renvoyé avec six de ses « collègues » par mesure d'économie.

Pour comble de malheur, les socialistes de Seraing voient le propriétaire de leur local se tourner contre eux. Ce propriétaire réclame en justice l'annulation du bail qu'il a passé avec les socialistes. Les affaires de ceux-ci prennent une si mauvaise tournure qu'il a peur de voir un jour le terme de ses locataires rester impayé.

Gand. — *Une manifestation philhellène.* — Les étudiants de l'Université, sans distinction d'opinions, se sont réunis mercredi en un grand meeting philhellènique dans la salle du *Valentino*.

MM Fris, étudiant, Plancquart, Lorand, Anseele et de Baets ont pris la parole.

Un étudiant de nationalité grecque et un Crétois ont remercié.

Le soir, les manifestants se sont formés en cortège, ont parcouru les principales rues de la ville et ont été faire une ovation au consul de Grèce. Celui-ci s'est montré à une fenêtre du consulat et a salué les manifestants.

Denderbelle. — *Une affaire mystérieuse.* — Nous avons rapporté la légère trouvaille faite il y a quelques jours dans la Dendre à Denderbelle, près Termonde.

Une enquête faite par le commandant de gendarmerie de Termonde a fait découvrir que les débris humains étaient ceux d'un nommé Bauterberg, soldat au régiment des grenadiers, disparu depuis le mois de janvier de la caserne et que, pour cette raison, l'autorité militaire avait signalé comme déserteur.

On suppose que Bauterberg aura été victime d'un accident. Le soir, en voulant se rendre chez lui à pied, trompé par l'obscurité, il sera tombé dans la Dendre.

La mutilation du corps s'explique par le passage des écluses. Bien quelque temps, les restes du malheureux soldat remonteront probablement à la surface de l'eau.

Tournai. — *Un accident.* — Dimanche après-midi, vers 3 heures 1/2, quelques pensionnaires du couvent des FF. Camiliens, au faubourg Morelle, s'amusaient à tirer à la carabine dans la cour de l'établissement.

L'un d'eux venait d'ajouter quand l'arme fit explosion et le malheureux reçut la décharge en pleine figure. Transporté immédiatement dans une dépendance de l'établissement, il a reçu les premiers soins en attendant l'arrivée de M. le docteur Warocquiez qu'on avait mandé. L'état du blessé est heureusement peu grave.

Le sommeil retrouvé. — Grapillet (Charente), le 23 février 1896. — Depuis longtemps, je souffrais de la poitrine, je ne dormais plus et n'avais pas d'appétit. A partir du jour où j'ai pris des Pilules Suisses, je me suis trouvée mieux ; aujourd'hui, je ne ressens plus aucun malaise, et j'ai retrouvé le sommeil et le repos.

431030 Madame veuve LACOTE. (Sig. lég.).

Sacs de voyage : **GALERIES LILLOISES.**

11046—42343d

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille PLATEL-DELCROIX, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Hélène PLATEL, décédée à Croix, le 27 mars 1897, à l'âge de 3 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et saint d'ange qui auront lieu le lundi 29 courant, en l'église Saint-Martin, à Croix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Tourcoing, à 3 h. 1/2.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le mardi 30 mars 1897, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Fidéline BURY, épouse de Monsieur Léon FLORIN, décédée à Roubaix, le 22 février 1897, à l'âge de 84 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

VARIÉTÉS

HYGIÈNE

LE LAIT DANS L'ALIMENTATION DE L'ENFANT

On sait dans quelle proportion énorme succombent les enfants du premier âge. Or, ce mal tient bien moins à leur mauvaise constitution qu'à ce qu'ils ne reçoivent pas les soins voulus, et avant tout une alimentation convenable.

Aujourd'hui, la femme française se laisse glisser sur une pente funeste et cela dans toutes les classes de la société. Il semble qu'elle n'est plus faite pour nourrir elle-même ses enfants. Le fait est que, soit pour un motif, soit pour un autre, elle s'en dispense souvent.

La classe pauvre est restée encore plus fidèle à ce devoir naturel. Et cependant, avec la vie extérieure à laquelle un grand nombre de femmes de condition inférieure se trouvent astreintes, combien l'accomplissement de ce qui devrait être regardé comme la plus douce des obligations devient difficile ? Comment l'ouvrière de fabrique, qui reste à peu près toute la journée en dehors de sa maison, pourrait elle s'y astreindre ?

Bien plus, il en est parmi ces malheureuses à qui l'allaitement devrait être interdit au nom même de la santé de l'enfant qui leur doit la vie. Ce sont celles qui travaillent dans des fabriques où l'on manipule des substances dont les émanations ou les poussières dangereuses qui s'en détachent passent dans le sang des ouvrières et de là dans leur lait, qui devient pour le nourrisson un véritable poison. Ainsi les femmes employées dans les fabriques d'allumettes, de porcelaine, de cristal, dans les ateliers de brunissage, d'étamage, dans tous les établissements où l'atmosphère contient des poussières de cuivre, d'arsenic, de plomb, etc., sont toutes dans ce cas. Ces substances toxiques absorbées par la respiration passent dans le lait, qui, au lieu de donner la vie, donnent la mort au nouveau-né.

Ainsi donc un assez grand nombre de femmes sont dans l'impossibilité de nourrir leurs enfants.

Mais ce n'est pas le tout de constater ce fâcheux état de choses, il faut chercher le remède à une situation si déplorable.

Assurément, la meilleure solution serait de donner une bonne nourrice à l'enfant, car aucune alimentation ne saurait être mise en parallèle avec celle qui est voulue par la nature. Mais il est des circonstances multiples qui empêchent de réaliser cet idéal. Il faut en arriver alors à donner le lait de nos animaux domestiques. Le plus généralement, c'est celui de la vache qui est adopté.

Ceci établi, une grosse question se pose : Ce lait doit-il être donné tel qu'il sort de la mamelle de la vache, ou bien vaut-il mieux le faire bouillir ?

Faire bouillir le lait ? A quoi bon, diront de nombreuses personnes ? Est-ce que la mère s'avise de faire bouillir son lait avant de le donner à son enfant ?

Non, assurément, mais ces personnes oublient que le lait de vache n'offre pas à l'enfant une nourriture identique au lait de la femme.

Pendant longtemps on pensa que le lait qui avait bouilli se trouvait privé par là même d'une partie de ses qualités nutritives, et qu'il fallait l'administrer cru, ou, plus exactement, tiède, c'est-à-dire simplement porté à la température du corps de l'enfant. On reprochait au lait bouilli de provoquer les affections intestinales auxquelles succombent tant d'enfants.

Par contre tout le monde s'accorde à reconnaître que l'ébullition du lait possède l'avantage incontestable de détruire tous les germes morbides qu'il peut contenir. Et Dieu sait s'il y en a de nombreux, surtout si la traite du lait est faite dans des récipients d'une propreté douteuse, ou s'il est abandonné quelque temps à l'air.

Le lait forme, en effet un milieu de culture excellent pour toutes sortes de microbes. Ceux-ci ne sont pas tous dangereux, il est vrai, mais il en est de redoutables. Et d'ailleurs certains d'entre eux viennent de l'animal lui même qui fournit le lait. On sait, en effet d'une façon certaine, que le germe de la phtisie peut se transmettre à l'enfant par le lait d'une vache atteinte elle-même de cette redoutable affection.

Pour éclaircir la question de l'utilité qu'il y a à faire le lait, voyons les modifications qui se passent en lui pendant cette opération.

Une partie de l'eau s'évapore ; une pellicule, que l'on appelle vulgairement la crème mais qui n'a rien de commun avec la crème proprement dite, et qui est formée seulement de caséine, apparaît à la surface du liquide, en même temps qu'un dépôt de caséine insoluble s'attache au fond du vase, comme une sorte de gratin.

L'opération faite, et le lait passé dans un tamis, qu'est-ce qu'il a donc perdu ?

Une certaine quantité d'eau et de la caséine. Ce lait est donc à la fois un peu plus concentré et un peu moins riche de ce principe qui sert à faire les fromages.

D'autre part, demandons-nous en quoi le lait de femme diffère de celui de vache.

Presque exclusivement en ce que la caséine se trouve en proportion trois ou quatre fois plus forte dans le lait de la vache, et le sucre en quantité trois fois moindre.

Par conséquent, la perte en caséine que le lait de vache subit par le fait de l'ébullition le rapproche de celui de la femme.

M. Chamoirin prend du lait de vache et le partage en deux portions : l'une est portée seulement à la température de 30 degrés, tandis que l'autre est soumise à une ébullition complète. Chacune est alors analysée.

Le lait tiédi a donné 42 grammes 80 de caséine, tandis que le lait bouilli n'en a plus présenté que 30 grammes. L'ébullition lui a donc fait perdre 12 gr. 8, soit un peu plus du quart de caséine.

La beurre et le sucre de lait ont paru en proportion un peu plus forte que dans le lait tiédi, par suite de la concentration du lait, due à l'évaporation d'une certaine quantité d'eau.

En résumé, ce lait bouilli avait la composition suivante, pour 1,000 grammes :

Beurre	50	gr.
Sucre de lait	52	»
Caséine	30	»
Sels	»	20
Eau	859	» 80
	1000	gr.

En ajoutant à ce lait un quart d'eau et 40 à 50 grammes de sucre, il se rapprocherait très sensiblement de celui de la femme.

L'ébullition a donc eu pour effet de ramener la composition du lait de la vache à celle du lait de la femme. Voilà un résultat important.

Mais, objectera-t-on peut-être, l'état moléculaire du lait bouilli n'est-il pas modifié d'une façon qui peut avoir des inconvénients pour la santé de l'enfant ?

Nous répondrons qu'il est modifié, c'est vrai, mais d'une façon plutôt heureuse.

Le lait de la vache cru renferme une si grande quantité de caséine qu'aussitôt arrivé dans l'estomac il se prend en une masse épaisse, un caillot compact, que les sucs digestifs attaquent difficilement. Au contraire, comme l'a fait remarquer M. Duclaux, celui qui a bouilli présente une moindre proportion de caséine tenue en suspension dans le lait sous forme de fins grumeaux, semblables à ceux que contient le lait de femme arrivé dans l'estomac, et par là même bien plus facile à digérer.

Ainsi donc le lait de vache qui a subi l'ébullition présente les avantages suivants :

1° Il est débarrassé de tous les germes dangereux qu'il peut contenir, soit qu'ils viennent directement de l'organisme qu'il a fourni, soit qu'ils y aient été déposés après la traite. Au contraire, le lait porté seulement à une température de 30° constitue le milieu le plus favorable à la multiplication des microbes.

2° Le lait bouilli se rapproche bien plus de la composition du lait de femme, que le lait tiédi.

3° Il se digère mieux, puisque la plus [illegible] quantité de caséine qu'il contient se trouve [illegible] à cet état de division sous lequel se présente celle que contient le lait de femme.

En résumé, il constitue donc un aliment [illegible] peu près aussi nourrissant que le lait de femme et qui se digère aussi bien.

Du reste, ces conclusions ne sont pas purement théoriques. L'auteur que nous venons de citer a poursuivi de curieuses expériences, dont nous trouvons le récit dans les *Mémoires de la société philomatique de Verdun*, pour 1896.

Ayant pris six jeunes chats il ne donna à trois d'entre eux que du lait de vache cru, et aux trois autres que du lait bouilli. Les premiers en 45 jours n'avaient augmenté ensemble que de 170 grammes, tandis que les autres avaient vu leur poids s'accroître de 348 grammes.

C'est une différence considérable, tout en faveur du lait bouilli, et qui est bien faite pour encourager à le donner aux enfants sous cette forme, car on ne voit pas pourquoi ils ne s'en trouveraient pas aussi bien que les petits chats dont nous venons de parler.

Dr P. MAISONNEUVE.

MAISON DU TAPIS — E. DUJARDIN & Cie

7, rue du Vieil-Abreuvoir et 4, rue de la Gare (entresol), Roubaix

TENTURES, TAPIS

LINOLEUM

La Maison entreprend **TOUT** ce qui concerne l'ameublement et la décoration et fournit gratuitement les dessins et devis.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX — Déclarations de naissances du dimanche 28 mars.*